

Est-ce une énorme bourde qu'aurait faite M. l'abbé de Tanoüarn sur son « Metablog » (<http://ab2t.blogspot.com>) ? L'affaire est en tout cas lourde de sens. Tandis que M. l'abbé de Cacqueray publiait le 12 septembre dernier un communiqué aussi vigoureux que théologique dénonçant la prochaine réunion d'Assise (<http://www.laportelatine.org>), son ancien confrère, désormais membre fondateur de l'**Institut du Bon Pasteur**, a cru devoir voler au secours d'Assise cru 2011, pour l'heure incritiquable à son sens.

L'argumentaire utilisé est des plus classiques. Sous prétexte que la vertu de religion – comme toute vertu morale – a une double dimension naturelle et surnaturelle, l'abbé de Tanoüarn croit pouvoir poser une distinction entre les religions qui toutes seraient naturellement bonnes car conformes à la nature du cœur de l'homme, et la religion catholique qui seule est salutaire, car seule surnaturelle. A l'appui de cette distinction est avancée, sans plus de précision, la très haute autorité de saint Thomas d'Aquin, en sa question 81 de la I^a II^æ. Dès lors une réunion interreligieuse serait mauvaise si elle entraîne la confusion de ces deux ordres (= Assise 1986), bonne si elle respecte la distinction (= Assise 2011), voire nécessaire aux dires de notre blogueur : « *Lorsque le Pape demande aux religions de se concevoir elles-mêmes comme un service de paix et non comme une caution de violence [...] il accomplit un geste important et légitime. Il demande aux religions de se conformer à la vertu naturelle de religion, sans tomber dans les excès qu'engendre trop souvent l'instinct religieux dans l'homme.* »

Un tel raisonnement, maintes fois entendu dans la bouche des promoteurs du dialogue interreligieux version Vatican II, se doit d'être vigoureusement rejeté, et ce pour trois raisons :

1) Il contient tout d'abord un sophisme des plus grossiers. On ne peut en effet affirmer qu'une religion est bonne, ne serait-ce que naturellement, du seul fait qu'elle exprimerait le sentiment religieux naturel à l'homme : ce serait du pur subjectivisme. Encore faut-il que cette religion s'adresse à l'unique vrai Dieu, ainsi que l'indique saint Thomas en sa question 81 (art. 3). Comment dès lors M. l'abbé de Tanoüarn peut-il laisser entendre que les religions convoquées par Benoît XVI répondent à la définition de la religion naturelle, lorsqu'on sait que nombre d'entre elles sont polythéistes, ou bien refusent l'existence de tout Dieu personnel ? Peut-on même dire que la

religion musulmane s'adresse effectivement à l'unique vrai Dieu ? Loin d'exercer la vertu naturelle de religion, ces fausses religions la corrompent.

2) De plus, l'argument ne fait pas seulement distinguer l'ordre naturel de l'ordre surnaturel – ce qui est classique – mais il sépare ces deux ordres, ce qui est inacceptable. Il est en effet impossible de poser un acte de vertu de religion qui soit purement naturel, car chaque homme *in concreto* est placé dans un contexte surnaturel : c'est un fait que l'homme – tout homme –, pécheur en Adam, n'a plus accès à Dieu par lui-même, mais seulement par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est fait notre réconciliation auprès de Dieu (Rm 5, 10-11, 2 Co 5, 18-20 ; Ep 2, 16, Col 1, 20-22 etc.). Dès lors, l'acte de religion purement naturel devient impossible *in concreto*.

3) Enfin, et là n'est pas le moindre motif, c'est précisément la fausseté de cet argument qui poussa Pie XI, en son encyclique *Mortalium animos*, à condamner ces réunions interreligieuses : « *De telles entreprises ne peuvent, en aucune manière, être approuvées par les catholiques, puisqu'elles s'appuient sur la théorie erronée que les religions sont toutes plus ou moins bonnes et louables, en ce sens que toutes également, bien que de manières différentes, manifestent et signifient le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous pousse à reconnaître avec respect sa puissance. En vérité, les partisans de cette théorie s'égarent en pleine erreur...* »

Que M. l'abbé de Tanoüarn fasse siens ces arguments ressassés – et condamnés – ne peut qu'inquiéter. Nous avons déjà vu, voici peu, le supérieur de l'Institut du Bon Pasteur estimer convenable l'assistance de ses prêtres aux nouvelles messes célébrées par l'évêque¹. Voici maintenant ce même Institut assumer les arguments condamnés de la nouvelle théologie. *Quousque Domine ?* Seigneur, ayez pitié de ces confrères que nous avons aimés.

¹ M. l'abbé Laguérie, interview du 30/07/2011 sur le site Disputationes theologicæ (tenu par des prêtres de l'IBP) : « *Il est pour eux [les prêtres de l'IBP] notamment convenable, selon les exigences démontrées du bien commun, d'accepter les invitations des évêques à être présent aux moments significatifs de la vie du diocèse, par exemple les messes d'ordinations et chrismales qui réunissent autour de son évêque le presbyterium de l'église locale [...]* »

(IBP, disputationes theologicæ du 30 juillet 2011)



En toute objectivité

Le 1^{er} janvier 2011, à l'issue de la prière publique de l'Angélus, Benoît XVI annonçait sa volonté de célébrer le 25^{ème} anniversaire de la réunion interreligieuse d'Assise en renouvelant le geste posé par Jean-Paul II. A nouveau donc, il convoque à Assise ce 27 octobre, 25 ans jour pour jour après la première réunion de 1986, les représentants de toutes les traditions religieuses du monde afin que ce « pèlerinage » commun permette « *de renouveler solennellement l'engagement des croyants de toute religion à vivre leur foi religieuse comme un service de la cause de la paix.* »

Quoique réalisée pour la troisième fois (après 1986 et 2002), cette convocation des religions à Assise pour un « moment de prière » ne peut pas ne pas choquer, lorsqu'on se rappelle les condamnations extrêmement fortes portées par Léon XIII puis Pie XI contre ce type de congrès : se solidariser avec les propagateurs de telles praxis, disent ces Papes, « *c'est s'éloigner complètement de la religion divinement révélée* ».

D'aucuns disent qu'Assise 2011 ne sera pas Assise 1986, car le bon Pape Benoît saura éviter les débordements de la première rencontre. Désormais, plus de Bouddha sur les tabernacles en lieu et place du crucifix, plus de prière animiste aux pieds du Povorello, etc. Pour un peu, le geste ne serait même plus strictement religieux, la rencontre étant davantage d'ordre culturel voire diplomatique. Une troisième voie aurait-elle été trouvée, évitant tout à la fois les excès d'un Jean-Paul II pourtant béatifié et les rigueurs de Pie XI jugées d'un autre temps ?

Certes, il est loisible à chacun de se faire sa propre opinion, au risque cependant de se laisser bercer par ses illusions. Et en ces questions sensibles, il est toujours difficile – dans un sens comme dans l'autre – de ne pas se laisser dominer par son émotivité ; ou par les circonstances, tout aussi sensibles ces derniers temps... Reste qu'un jugement serein est nécessaire. Il réclame alors de s'écarter des formes concrètes que prendra ou ne prendra pas cette journée, de se distancier de l'événementiel, en un mot de délaissier les circonstances de l'acte pour commencer par en redécouvrir sa nature même. Car telle est l'aune première à laquelle un acte se doit d'être moralement jugé – et d'Assise il nous faut juger, vu que nous sommes écartelés entre deux papes, l'un organisant ce que l'autre condamne formellement.

Quels sont donc les principes invoqués par Benoît XVI pour rendre compte de son geste, ces principes qui seuls définissent cette journée et en manifestent tous les enjeux ? Benoît XVI en invoque deux. Il y a tout d'abord celui qui seul fonde la convocation interreligieuse : tout acte religieux, de quelque religion que ce soit, fait avancer sur le chemin qui mène à Dieu. Vient ensuite le formel de la prière alors émise : le chemin de la paix n'est autre que celui de la liberté religieuse. Or ces deux principes sont explicitement condamnés par le magistère de l'Eglise, le premier comme « *pervertissant la notion de vraie religion* », tandis que le second est qualifié de « *délire* » par Grégoire XVI. Dès lors, quelles que soient les circonstances qui entoureront cet acte, celles-ci resteront toujours secondaires et par là même impuissantes à rendre bon un acte formellement mauvais.

Peut-être que Bouddha ne sera plus sur l'autel ; peut-être que tous ne prieront pas ensemble mais se trouveront simplement ensemble pour prier ; peut-être, peut-être. Quoi qu'il en soit de ces peut-être, Assise III ne se distinguera pas formellement d'Assise I, car tous deux seront – sans doute de façon différente mais cela devient bien secondaire – l'illustration concrète des mêmes principes, lesquels sont contraires à la foi catholique et désastreux pour l'humanité. En ce sens, qui est l'essentiel, Assise III est à condamner tout aussi fortement qu'Assise I.



POURQUOI BENOÎT XVI RENOUVELLE-T-IL ASSISE ?

Seuls deux textes officiels présentent la prochaine réunion d'Assise : l'annonce du Pape à l'occasion de l'Angélus du 1^{er} janvier 2011, puis le communiqué de presse fait par le Saint Siège le 2 avril dernier. Cela paraît peu aux friands d'événementiel, mais suffit largement à qui entend extraire les principes – deux – qui déterminent la réunion interreligieuse d'Assise.

1^{er} principe : tout homme, par sa religion, est en marche effective vers Dieu

En son message du 1^{er} janvier, Benoît XVI invite « *les représentants des traditions religieuses du monde et, idéalement, tous les hommes de bonne volonté* », pour qu'ils renouvellent à Assise leur engagement à « *vivre leur foi religieuse comme un service de la cause de la paix* » car, dit-il, « *qui est en marche vers Dieu ne peut pas ne pas transmettre la paix.* » Le Pape ne dit pas : « *qui se dit en marche vers Dieu* » mais « *qui est en marche vers Dieu* ». C'est que, pour Benoît XVI, comme déjà pour le décret conciliaire sur la liberté religieuse (décret *Dignitatis humanæ*, n°3 § 2 et n°4 § 2), toute démarche religieuse, quelle que soit la « *tradition religieuse* », est une marche effective vers Dieu, elle atteint Dieu. En un mot, toutes les religions mènent à Dieu, car tout acte religieux est une marche vers Dieu. Seule cette affirmation permet à Benoît XVI d'affirmer que toutes les religions sont bâtisseuses de paix (« *qui est en marche vers Dieu ne peut pas ne pas transmettre la paix* »), et donc de les inviter à accomplir ensemble une démarche religieuse en octobre prochain.

Le communiqué du Saint Siège en date du 2 avril ne dit pas autre chose : « *Chaque être humain est, au fond, un pèlerin en quête de la vérité et du bien. C'est pourquoi l'homme religieux reste toujours en chemin vers Dieu.* » Autrement dit, le chemin religieux – quelle que soit la religion – est toujours un chemin « *vers* » Dieu. Parler de vraie et fausse religion est désormais inutile : toutes et chacune permettent à l'homme d'avancer vers Dieu. Puis, à nouveau, est clairement affirmé que c'est « *pour ce motif [que] seront invités à partager le chemin [d'Assise] des représentants des communautés chrétiennes et des principales traditions religieuses ...* »

Ce principe est l'unique fondement avancé pour appuyer la convocation interreligieuse d'Assise en octobre prochain.

2^{ème} principe : au principe de la paix, la liberté de conscience

Etant dégagé le fondement de la réunion interreligieuse, reste à savoir quel en sera l'objet : non pas quelle forme concrète prendra la prière – cela est finalement secondaire au vu des enjeux beaucoup plus importants de cette réunion – mais quelle paix le Pape entend y promouvoir. Réponse est donnée ce même 1^{er} janvier 2011, lorsque le Pape adresse au monde son Message pour la paix, intitulé : « *Liberté religieuse, chemin de paix* ». La paix de Benoît XVI prend sa source dans la reconnaissance universelle de la liberté religieuse pour tous. Quelle est cette liberté religieuse ainsi réclamée ? Elle n'est autre que ce que les Papes appelaient autrefois la liberté de conscience : « *Toute personne doit pouvoir exercer librement le droit de professer et de manifester individuellement ou de manière communautaire, sa religion ou sa foi, aussi bien en public qu'en privé, dans l'enseignement et dans la pratique, dans les publications, dans le culte et dans l'observance des rites. Elle ne devrait pas rencontrer d'obstacles si elle désire, éventuellement, adhérer à une autre religion ou n'en professer aucune* » (n° 5).

Demander la paix, c'est donc pour Benoît XVI demander la liberté religieuse pour tous. Symptomatique à cet endroit la phrase par laquelle le Pape clôt l'annonce de la nouvelle réunion d'Assise : « *Puisse la Vierge Marie, Mère du Prince de la Paix, aider chaque personne à renouveler son engagement pour construire un monde toujours plus fraternel où tous soient libres de professer leur religion ou leur foi.* » Une telle supplique dévoile jusqu'au paroxysme le paradoxe de la démarche d'Assise : le Pape en personne invoque la Vierge Marie pour que tous soient libres d'insulter notre Mère du Ciel en niant qui sa virginité, qui sa maternité divine, qui son immaculée conception ; que tous soient encore libres, sous prétexte de religion, de mépriser son divin Fils...

POURQUOI ASSISE 2011 DOIT-IL ÊTRE FERMEMENT CONDAMNÉ ?

La rencontre interreligieuse d'Assise n'a pas à se juger premièrement en fonction des seuls contours concrets que prendra ou non cette réunion (Bouddha remplacera-t-il le crucifix sur l'autel ou non, etc.), mais selon les principes avancés par Benoît XVI pour définir cette journée. Or ces principes réclament d'être catégoriquement rejetés, car incompatibles avec la foi ou la morale catholique.

1 – Seule la religion catholique permet à l'homme d'accéder effectivement à Dieu

Il est de foi que seule la religion catholique est moyen de salut. Il n'y a pas de salut hors de notre Seigneur Jésus-Christ (Act 4, 12), seule porte donnant accès à Dieu (Jn 10, 8-9) ; or l'Eglise catholique n'est rien d'autre que Jésus-Christ répandu et communiqué, si bien que « *c'est un dogme catholique des plus connus que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Eglise catholique* » (Pie IX, encyclique *Singulari quadam*). Par voie d'opposition, il est donc contraire à la foi d'affirmer *simpliciter* que toutes les religions donnent accès à Dieu.

Mais du dogme « *Hors de l'Eglise point de salut* », la nouvelle théologie s'est précisément affranchie. Dans son livre *Le nouveau Peuple de Dieu*, auquel il lui consacre un chapitre (ch. 7), Joseph Ratzinger se réjouit de l'abandon de cette formule car à son sens, l'Eglise ne peut prétendre posséder l'exclusivité du salut. Le souci de l'auteur est alors de redonner crédit à une Eglise qui a osé afficher de telles prétentions pendant un millénaire.

Loin de tels reniements, on doit tenir que le premier principe avancé par Benoît XVI n'est pas compatible avec la foi catholique, et que la réunion interreligieuse d'Assise est une négation pratique du dogme

« *Hors de l'Eglise, point de salut* ». C'est pourquoi Pie XI, dans son encyclique *Mortalium animos* écrite en 1929 à l'occasion d'une réunion similaire, condamnait précisément le principe avancé pour justifier Assise 2011, et interdisait ensuite de s'associer à de pareilles réunions : « *De telles entreprises ne peuvent, en aucune manière, être approuvées par les catholiques, puisqu'elles s'appuient sur la théorie erronée que les religions sont toutes plus ou moins bonnes et louables, en ce sens que toutes également, bien que de manières différentes, manifestent et signifient le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous pousse à reconnaître avec respect sa puissance. En vérité, les partisans de cette théorie s'égarent en pleine erreur [...]. La conclusion est claire : se solidariser des partisans et des propagateurs de pareilles doctrines, c'est s'éloigner complètement de la religion divinement révélée.* »



2 – La liberté de conscience est condamnée par l'Eglise

Par le fait même qu'elle reconnaît la véracité de sa religion et dénonce le caractère erroné et infructueux des autres, la doctrine catholique ne peut que condamner la liberté religieuse, autrefois appelée liberté de conscience. Elle consiste dans la négation des droits et devoirs naturels à s'opposer à l'erreur, pour réclamer qu'au civil la vérité et l'erreur ne soient plus un critère de discrimination, autrement dit qu'elles soient mises sur pied d'égalité.

Un tel droit a toujours été condamné par les Papes car, ainsi que le souligne Léon XIII, « *il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits* » (encyclique *Libertas*). Et le Pape d'expliquer : « *Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans la Cité avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite ; mais les doctrines mensongères, peste la plus fatale pour l'esprit ; mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie sa sollicitude à les réprimer, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société.* »

Agir à l'inverse n'est pas favoriser la paix, tout au contraire. Comment le Ciel pourrait-il octroyer sa Paix à un monde qui accorde aux idoles les mêmes droits qu'à Dieu, autrement dit qui bafoue les droits de Dieu ? Toute l'histoire n'est-elle pas là pour rappeler combien l'oubli et le mépris du vrai Dieu n'entraînent que ruines et châtiments ? Les faits présents, du terrorisme à l'échec de l'intégration sociale, ne disent-ils pas suffisamment que la liberté religieuse est aujourd'hui beaucoup plus semence de guerre que de paix ?